



**AVIS EMIS PAR LE COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRÉNÉES  
FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL COMPÉTENTES  
OU A DÉFAUT DES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION  
(article 103 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020)**

**Séance du mardi 03 décembre 2024**

<b><u>AVIS/PRECONISATIONS EM PETIT BOIS</u></b>	<b>SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION</b>
<p><b>1. Informer les personnels sur le RSST.</b></p> <p><b>2. Informer les personnels sur le protocole « enfant hautement perturbateur ».</b></p> <p><b>3. Informer les personnels sur leurs droits en matière d'accident du travail.</b></p> <p><b>4. Informer les personnels sur le rôle de la Formation Spécialisée.</b></p> <p><b>5. Répondre à la demande de formation des personnels (« Apprendre à porter secours »).</b></p> <p><b>6. Clarifier les compétences mairie et communauté de communes auprès de la directrice.</b></p> <p><b>7. Engager rapidement les travaux nécessaires et réguler la température de chauffage.</b></p> <p><b>8. Informer tous les personnels de manière claire sur les projets de changements de structure envisagés, leurs conséquences. Recueillir l'avis et les remarques des personnels.</b></p>	<p>1 Discussion commune avec tout le personnel et affichage dans le bureau des documents <b>A Tarbes, le 03/12/2024</b></p> <p>2 Pas suffisamment d'informations sur ce protocole</p> <p>3 Discussion commune avec tout le personnel et affichage dans le bureau des documents</p> <p>4 Discussion commune avec tout le personnel et affichage dans le bureau des documents</p> <p>5 Pas de réponse malgré un réel besoin</p> <p>6 Une année profitable où chacun a trouvé sa place</p> <p>7 Température parfois encore trop élevée , dysfonctionnement non réglée à ce jour mais intervention très prochainement (vu au conseil d'école)</p> <p>8 Réunions communes avec le primaire et un compte rendu à tout le personnel</p>